

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

COUR SUPÉRIEURE
(actions collectives)

DATE: 25 mai 2021

No: 550-06-000026-113

DAVID BROWN
Demandeur

c.

LLOYD'S UNDERWRITERS
Défenderesses

No: 550-06-000024-068

DAVID BROWN
Demandeur

c.

FRANÇOIS ROY
-et-
MARC JÉMUS
Défendeurs

-et-

LUC MARCIL
Mis en cause

JUGEMENT

- [1] **LE TRIBUNAL** est saisi d'une *Demande en approbation d'avis* aux membres visant à les informer du jugement rendu dans cette affaire le 16 avril 2021.
- [2] **VU** que l'avis est conforme aux exigences de l'article 581 du *Code de procédure civile du Québec* (C.p.c.) et qu'il informe adéquatement les membres du groupe ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la présente demande;

FIXE au 28 juin 2021, à 9 h 30, au Palais de justice de Gatineau en salle #15, la présentation des demandes suivantes :

- Demande en fixation des honoraires et déboursés des avocats de l'action collective;
- Demande en fixation des modalités de la seconde distribution et en approbation des honoraires et déboursés du gestionnaire des réclamations.

APPROUVE le contenu de l'avis en français et en anglais à donner aux membres, pièces P-1 et P-2;

ORDONNE la distribution par le gestionnaire des réclamations de l'avis aux membres, pièces P-1 et P-2, à tous les membres du groupe qui sont connus du demandeur, du gestionnaire des réclamations ou des avocats de l'action collective, et ce, par courriel à leur dernière adresse connue;

LE TOUT sans frais.


L'HONORABLE MICHEL DÉZIEL, J.C.S.

Par courriel

**AVIS AUX MEMBRES DE L'ACTION COLLECTIVE
DANS LE DOSSIER DE DAVID BROWN
C. MARC JÉMUS, FRANÇOIS ROY ET LLOYD'S UNDERWRITERS**

Cher membre du groupe,

Nous sommes heureux de vous annoncer que le 16 avril 2021, la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance qui condamne les défendeurs Marc Jémus, François Roy et Lloyd's Underwriters, à titre d'assureurs de Services financiers Iforum inc., à indemniser les membres du groupe pour les dommages qu'ils ont subis.

Considérant la limite de couverture d'assurance de Services financiers Iforum, une somme totale de 2 306 452,83 \$ a récemment été versé dans le compte en fidéicommissé du gestionnaire des réclamations.

Après la déduction, des frais et honoraires du gestionnaire des réclamations et des avocats de l'action collective, le solde restant de même que les fonds provenant du règlement antérieur avec Placements Optifonds seront distribués aux membres du groupe.

Description du groupe

Vous êtes membres de l'action collective et vous pourriez avoir le droit de réclamer une indemnité si vous faites partie du groupe décrit comme suit :

Toutes les personnes physiques et les personnes morales de moins de cinquante (50) employés, qui ont souscrit aux différents investissements proposés par Marc Jémus, François Roy et/ou Robert Primeau, et/ou par leur biais, et/ou en utilisant des compagnies leur étant liées, pour la période de 2001 à 2005 inclusivement.

Processus de réclamation

Si vous avez déjà présenté une réclamation et reçu un montant dans le cadre de la première distribution en 2019, vous n'avez pas à déposer de nouvelle réclamation. Le montant auquel vous avez droit sera automatiquement calculé et vous sera transmis par le gestionnaire des réclamations.

Si vous n'avez pas présenté de réclamation dans le cadre de la première distribution et que vous êtes membre du groupe, vous pouvez en faire une en remplissant le formulaire de réclamation ci-joint. La date limite pour transmettre ce formulaire au gestionnaire des réclamations est le 25 juin 2021.

Les fonds seront distribués au prorata des pertes de chacun, tenant compte notamment des radiations de prêts et/ou des remboursements effectués par les membres sur leurs prêts, comme ce fut le cas lors de la première distribution.

Approbation des frais et des honoraires par le tribunal

Une demande pour approbation de frais et honoraires du gestionnaire des réclamations et des avocats de l'action collective et en approbation des modalités de distribution sera présentée à la Cour supérieure le 28 juin 2021 à 9h30 au palais de justice de Gatineau.

Lors de cette audience, tout membre du groupe qui le souhaite pourra être présent et se faire entendre par la Cour avant que celle-ci ne rende son jugement.

Les membres désirant se faire entendre lors de cette audience virtuellement ou en personne devront en aviser par écrit les avocats de l'action collective à c.sylvestre@spavocats.ca, et ce, au plus tard le 23 juin 2021 à 17h.

Diffusion de l'information

Vous êtes invité à partager le présent avis avec les membres du groupe que vous connaissez afin qu'ils puissent déposer une réclamation.

Le présent avis aux membres du groupe a été approuvé par la Cour.

Pour toute question vous pouvez communiquer avec le gestionnaire des réclamations ou les avocats de l'action collective :

Coordonnées du gestionnaire des réclamations

M. Luc Marcil
Lepage Marcil David Juricomptables inc.
4000 rue Claude-Henri-Grignon, #0303
Saint-Laurent (Québec) H4R 0B6
514 664-4747, poste 200
luc.marcil@lmd-cpa.com

Coordonnées des avocats de l'action collective

Me Catherine Sylvestre
Sylvestre Painchaud et Associés
740, avenue Atwater
Montréal (Québec) H4E 2C9
514 937-2881, poste 240
c.sylvestre@spavocats.ca

Bien cordialement,

By email

**NOTICE TO MEMBERS OF THE CLASS ACTION DAVID BROWN
V. MARC JÉMUS, FRANÇOIS ROY AND LLOYD'S UNDERWRITERS**

Dear Class Member,

We are pleased to announce that on April 16, 2021, the Court of Appeal upheld the judgement of first instance, which condemns the defendants Marc Jémus, François Roy and Lloyd's Underwriters, as insurers of Services financiers Iforum Inc., to compensate the members of the group for the damages they have suffered.

Considering the insurance coverage limit of Iforum Financial Services, a total sum of 2,306,452.83 was recently paid into the Claim Manager's trust account.

After subtracting the costs and fees of the Claim Manager and the class action lawyers, the remaining balance as well as the funds from the previous settlement with Optifund Investments will be distributed to the members of the group.

Description of the Group

You are a member of the class action and you may have the right to claim compensation if you are part of the group described as follows:

All those natural persons, and legal persons with fewer than fifty (50) employees, who have made various investments proposed to them by Marc Jémus, François Roy and/or Robert Primeau, and/or through them, in and/or through companies related to one of them, in the years 2001 to 2005 inclusively.

Claim Process

If you have already filed a claim and received an amount as part of the first distribution in 2019, you do not need to file a new claim. The amount to which you are entitled will be automatically calculated and sent to you by the Claim Manager.

If you are a class member and have not filed a claim for the purposes of the first distribution, you can make one by completing the attached claim form. The deadline for submitting this form to the Claim Manager is June 25, 2021.

The funds will be distributed in proportion to the losses of each, taking into account in particular loan write-offs and / or repayments made by members on their loans, as was the case during the first distribution.

Approbation of Costs and Fees by the Court

A demand for the approval of costs and fees of the Claim Manager and class action lawyers and for the approval of the distribution process will be presented to the Superior Court on June 28, 2021, at 9:30 am in the Court house of Gatineau.

During this hearing, any member of the group who so wishes may be present and be heard by the Court before the latter renders its judgment.

Members wishing to be heard at this hearing either in person or virtually must notify the class action lawyers in writing at c.sylvestre@spavocats.ca, no later than June 23, 2021 at 5:00 p.m.

Sharing this information

You are invited to share the present notice with the other members of the group that you know to invite them to file a claim.

If you have any questions, you can contact the Claim Manager of the Class Action Lawyers:

Contact Details of the Claim Manager

Mr. Luc Marcil
Lepage Marcil David Juricomptables Inc.
4000, Claude-Henri-Grignon Street, #0303
Saint-Laurent (Quebec) H4R 0B6
514 664-4747, ext. 200
luc.marcil@lmd-cpa.com

Contact Details of the Class Action Lawyers

Me Catherine Sylvestre
Sylvestre Painchaud et Associés
740, Atwater Avenue
Montreal (Quebec) H4E 2C9
514 937-2881, ext. 240
c.sylvestre@spavocats.ca

This notice to Class members has been approved by the Court.

Sincerely,